

PARTICULIERS

TARIFS

au 1^{er} mars 2019

Conditions appliquées
aux opérations bancaires

SOMMAIRE

1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3	7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER	23
2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	26
2.1. Ouverture, transformation, clôture	4	8.1. Facilité de caisse et/ou découvert	26
2.2. Relevés de compte	4	8.2. Crédits à la consommation	27
2.3. Tenue de compte	5	8.3. Crédits immobiliers et crédits d'investissement divers	27
2.4. Services en agence	6	8.4. Cautions émises par la banque	28
3. BANQUE À DISTANCE	7	9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	29
3.1. Internet	7	9.1. Épargne bancaire	29
3.2. Application mobile « l'appli »	7	9.2. Placements financiers	31
3.3. Téléphonie	7	9.3. Assurance vie	38
4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8	10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	39
4.1. Cartes	8	11. SUCCESSIONS	41
4.2. Virements	12	12. AUTRES AVANTAGES ET SERVICES	41
4.3. Prélèvements SEPA - TIP SEPA	13	13. RÉSOUDRE UN LITIGE	42
4.4. Chèques	13	CHARTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	43
5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	14	POUR VOTRE INFORMATION	45
5.1. Sobrio	14	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE	46
5.2. Option internationale	15	CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES	47
5.3. JAZZ	16	GLOSSAIRES	47
5.4. Générïs: offre destinée aux clients en situation de fragilité financière	18		
5.5. Services Bancaires de Base	20		
6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20		
6.1. Commission d'intervention	20		
6.2. Opérations particulières	21		
6.3. Incidents de paiement	21		

Vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des particuliers.

Les tarifs présentés incluent, sauf indication contraire, les éventuelles taxes dont les évolutions seront répercutées automatiquement.

Ils annulent et remplacent à compter du 1^{er} mars 2019 les précédentes conditions.

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller de clientèle.

La brochure est également disponible sur notre site Internet: particuliers.societegenerale.fr

1. EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

	PRIX EN EUROS
LISTE DES SERVICES	
■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Mon compte en bref)	1,00 € par mois Soit pour information 12,00 € par an
■ Tenue de compte	2,00 € par mois⁽¹⁾ Soit pour information 24,00 € par an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Carte CB Visa ou CB Mastercard	45,00 € par an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Carte CB Visa ou CB Mastercard	45,00 € par an
■ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Carte CB V PAY	35,00 € par an
■ Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) Carte CB Visa ou CB Mastercard	1,00 € par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois
■ Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Mon assurance au quotidien)	24,00 € par an
■ Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) En agence Par Internet	5,00 € par virement GRATUIT
■ Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
■ Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
■ Commission d'intervention	8,00 € par opération avec un plafond de 80,00 € par mois

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

(1) Prélévés trimestriellement soit 6€.

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

2.1. OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

■ Ouverture d'un compte avec remise de la Convention de compte et de services particuliers, en agence ou par Internet.	GRATUIT
■ Désolidarisation de compte joint	GRATUIT
■ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	GRATUIT
■ Clôture de compte	GRATUIT
■ Service d'aide à la mobilité bancaire Service Bienvenue Selon votre choix, Société Générale transmet vos nouvelles coordonnées bancaires: – soit à l'ensemble des émetteurs de prélèvements ou de virements réguliers – soit aux seuls émetteurs réguliers que vous choisissez	GRATUIT
Récapitulatif des prélèvements et virements réguliers ayant transité sur votre compte au cours des 13 derniers mois (sur demande)	GRATUIT
■ Lettre de relance pour actualisation de dossier client (en recommandé avec AR)	15,00 €

2.2. RELEVÉS DE COMPTE

■ Relevé de compte (papier ou en ligne)		
Mensuel		GRATUIT
Par quinzaine	par an	18,00 €
Classé par type d'opérations	par an	18,00 €
Hebdomadaire ou journalier (1 envoi gratuit par mois)	par envoi	1,00 €
Relevé en braille		GRATUIT
■ Récapitulatif annuel de frais ⁽¹⁾		GRATUIT
■ SYNOPSIS Service d'information sur les avoirs et crédits Société Générale		
SYNOPSIS 1	par an	13,50 €
Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits (semestriel)		

(1) Pour plus d'informations voir p. 45.

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

<p>SYNOPSIS 2</p> <p>Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + Détail assurance vie (semestriel) + Détail portefeuille titres (trimestriel)</p>	par an	44,40 €
<p>SYNOPSIS 3</p> <p>Récapitulatif des dépôts, des placements et des crédits + Détail assurance vie (semestriel) + Détail portefeuille titres (mensuel)</p>	par an	57,50 €
<p>2.3. TENUE DE COMPTE</p>		
<p>■ Tenue de compte⁽¹⁾</p> <p>Frais par compte actif, plafonnés à une facturation par client quel que soit le nombre de comptes détenus et prélevés trimestriellement.</p>	par mois	2,00 €
<p>BON À SAVOIR Exonération pour les détenteurs de Sobrio, de JAZZ, de Générïs, des Services Bancaires de Base, de l'offre Haute Fidélité, les moins de 25 ans, les clients BFM et Banque Privée, les comptes inactifs.</p>		
<p>■ Tenue de compte inactif⁽¹⁾ (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du Code monétaire et financier)</p> <p>Frais par compte⁽²⁾</p>	par an	30,00 € maximum
<p>BON À SAVOIR Exonération pour les détenteurs de Générïs, des Services Bancaires de Base.</p>		
<p>■ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire</p>		GRATUIT
<p>BON À SAVOIR Le Relevé d'Identité Bancaire vous est attribué de manière définitive chez Société Générale. En cas de changement d'agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de vos virements et prélèvements.</p>		
<p>■ Courrier conservé à l'agence à la demande du client, par compte et livret d'épargne</p>	par mois	10,00 €
<p>■ Enregistrement d'un changement d'adresse</p>		GRATUIT

(1) Les comptes et livrets d'épargne, les comptes titres et PEA ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) À concurrence du solde disponible sur le compte.

2. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

2.4. SERVICES EN AGENCE		
■ Carnet de remises de chèques personnalisés		GRATUIT
■ Retrait d'espèces en agence avec ou sans émission de chèque (dans l'agence qui tient le compte)		GRATUIT
■ Retrait d'espèces dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte (au guichet)		GRATUIT
■ Retrait d'espèces dans un local dédié aux opérations exceptionnelles (LOE) Mise à disposition de fonds ⁽¹⁾ dans une agence Société Générale autre que celle qui tient le compte et équipée d'un LOE ⁽²⁾ Frais en cas de non retrait dans le délai convenu	par opération	30,00 € 50,00 €
■ Versement d'espèces		GRATUIT
■ Frais de recherche de documents Relevé de compte par périodicité mensuelle Document de moins d'un an (l'unité) Document de plus d'un an et recherches complexes (l'unité) Supplément par photocopie		15,00 € 15,00 € 30,00 € 0,50 €
■ Édition du solde du compte sur ticket de retrait dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale		GRATUIT
■ Accès illimité au service de consultation et d'édition de relevés sur automates (« Service Éclair Consultation »)	par trimestre	4,50 €
Coffres-forts		
■ Frais de location de coffre-fort Compartiment d'un volume jusqu'à 30 dm ³ avec valeur du contenu limitée à 30 500 € Autres volumes et/ou garanties	par an	115,00 € nous consulter

(1) Montant supérieur ou égal à 3 000 EUR.

(2) Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un LOE.

3. BANQUE À DISTANCE

3.1. INTERNET ⁽¹⁾

■ Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) Hors coût du fournisseur d'accès Internet	GRATUIT
■ Consultation et gestion des comptes, gestion du budget, messagerie client	GRATUIT
■ Relevés de comptes en ligne et avis d'opération en ligne (uniquement sur Internet)	GRATUIT

3.2. APPLICATION MOBILE « L'APPLI » ⁽¹⁾

■ Les Services disponibles sur « l'Appli » comprennent les services Internet décrits ci-dessus, ainsi que de nombreux autres services décrits page 46, dont: La Jauge, Pass Sécurité (confirmez rapidement vos opérations réalisées en ligne), Transfert par SMS⁽²⁾ (voir p. 12), Bouquet de services Paylib (voir p. 8).	GRATUIT
--	---------

3.3. TÉLÉPHONIE

■ Service Client 3933 <small>Service 0,30 €/ min + prix appel</small>	
Des conseillers vous répondent de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi. Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 1 76 77 39 33. Tarif selon l'opérateur.	
■ Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS Mon compte en bref par mois	1,00€
Offre comprenant: – un relevé hebdomadaire par SMS – des notifications en cas d'approche du plafond de paiement carte ou du découvert autorisé	
BON À SAVOIR La cotisation Mon compte en bref est incluse dans la cotisation Sobrio.	

(1) Seuls les coûts de connexion sont à la charge du client.

(2) Service disponible jusqu'au 31/03/2019.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

4.1. CARTES

Cotisation des cartes de paiement (par an)⁽¹⁾

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)

■ Carte CB Visa Infinite (à débit immédiat ou différé)		330,00 €
■ Carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard (à débit immédiat ou différé)		135,00 €
■ Carte CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat ou différé) Pour les 18- 24 ans Pour les mineurs (à partir de 16 ans/débit immédiat)		45,00 € -50% GRATUIT

Fourniture d'une carte de débit

(carte de paiement à autorisation systématique⁽²⁾)

■ Carte CB V PAY (à débit immédiat) Pour les 18- 24 ans Pour les mineurs (à partir de 12 ans)		35,00 € -50% GRATUIT
--	---	---

Options des cartes de paiement (hors cotisation des cartes)

■ Apple Pay ⁽³⁾ : solution de paiement mobile ⁽⁴⁾		GRATUIT
■ Bouquet de services Paylib : solution de paiement mobile ⁽⁴⁾ et transfert d'argent entre particuliers – Paylib entre amis		GRATUIT
■ e-Carte Bleue ⁽⁵⁾ : numéro de carte bancaire virtuel à usage unique		par an 12,00 €
■ Option carte Collection Modèle avec visuel (Collections Éditions limitées, Caritative, Sport...) Modèle avec visuel et services (Collections Élégance, Animaux...)		par an 12,00 € 24,00 €

BON À SAVOIR

Réduction de 20% sur la cotisation de l'Option carte Collection pour les détenteurs de Sobrio.

(1) Toutes les cartes de paiement sont dotées de la fonctionnalité sans contact.

(2) Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas). Pour les majeurs hors SBB.

(3) Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc.

(4) Auprès des commerçants acceptant ce mode de paiement.

(5) Gratuité au choix de l'Option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

<p>■ Option crypto dynamique⁽¹⁾ : numéro au dos de la carte changeant toutes les heures</p>	par an	12,00 €
<p>BON À SAVOIR Réduction de 20% sur la cotisation de l'option crypto dynamique pour les détenteurs de Sobrio.</p>		
<p>■ Option Crédit⁽²⁾ (associée à un crédit renouvelable Alterna, hors coût du crédit)</p>		GRATUIT
<p>Cotisation des cartes de retrait (par an)</p>		
<p>■ Carte CB Service Éclair Cirrus</p>		30,00 €
<p>■ Carte de retrait Société Générale⁽³⁾</p>		GRATUIT
<p>Cotisation de la carte de crédit renouvelable (par an, hors coût du crédit associé)</p>		
<p>■ Carte CB Visa Alterna (carte associée au crédit renouvelable Alterna)</p>		20,00 €
<p>En cas de détention de 2 cartes, réduction sur chacune des cartes</p>		-50%
<p>Opérations diverses (par opération et hors cotisation des cartes)</p>		
<p>■ Choix du code secret⁽¹⁾</p>	par demande	10,00 €
<p>■ Envoi de carte à domicile⁽⁴⁾</p>		GRATUIT
<p>■ Réédition de codes</p>		
<p>Code secret de la carte</p>		10,00 €
<p>Codes e-Carte Bleue (identifiant + mot de passe)</p>		5,00 €
<p>■ Modification des plafonds d'utilisation de la carte⁽⁵⁾</p>		GRATUIT
<p>■ Frais d'opposition (blocage) de la carte</p>		
<p>Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors frais de remplacement de la carte</p>		GRATUIT
<p>Par la banque (pour motif utilisation abusive)</p>		GRATUIT
<p>■ Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire</p>		16,00 €

(1) Gratuité au choix de l'Option e-Carte Bleue ou crypto dynamique ou choix du code secret pour les détenteurs d'une carte CB Visa Infinite.

(2) Hors cartes CB V PAY.

(3) Fonctionne uniquement dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord.

(4) À l'exception des cartes fabriquées avec un nouveau code secret, disponibles uniquement en agence pour des raisons de sécurité.

(5) Toute augmentation de la capacité de retrait et/ou de la capacité de paiement de la carte est soumise à l'acceptation de Société Générale.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

■ Remplacement de la carte

À l'occasion de son renouvellement automatique	GRATUIT
En cas de dysfonctionnement	GRATUIT
À la demande du client: détérioration, renouvellement anticipé	16,00 €
Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	16,00 €

BON À SAVOIR Le choix et la réédition du code secret de la carte, le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans la cotisation Sobrio.

Cartes - Paiements et retraits

Dans un pays de la zone euro (voir p. 47)

■ Paiement par carte (la carte est émise par Société Générale) **GRATUIT**

■ Retrait d'espèces	par retrait	
Retrait d'espèces aux guichets d'un autre établissement		3,00 €
Retrait d'espèces à un Distributeur Automatique de Billets (DAB) Société Générale ou Crédit du Nord		GRATUIT
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) au-delà du nombre de retraits ci-dessous		1,00 €
Pour les mineurs		GRATUIT

■ Forfait de retraits DAB illimités⁽¹⁾ **par mois** **2,00 €**

Exonération des frais éventuels par retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB).

BON À SAVOIR Réduction de 20% sur la cotisation du Forfait de retraits DAB illimités pour les détenteurs de Sobrio.

Nombre de retraits mensuels gratuits	Carte détenue hors JAZZ ⁽²⁾
Cartes CB Visa Infinite - CB Visa Premier - CB Gold Mastercard	illimité
Cartes CB Visa - CB Mastercard	3
Carte CB V PAY	0
Carte CB Service Éclair Cirrus	0
Carte CB Visa Alternia	3

(1) Uniquement pour les cartes CB V PAY, CB Visa et CB Mastercard (hors cartes détenues dans JAZZ).

(2) Pour une carte détenue dans JAZZ, voir p. 16.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Dans un pays hors zone euro⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾ (voir p. 47)

■ Commission fixe par retrait ou paiement

Paiement par carte	inférieur ou égal à 10€	GRATUIT
Paiement par carte	supérieur à 10€	1,00€
Retrait d'espèces		3,00€

■ Commission supplémentaire sur le montant du retrait ou du paiement

Pour la carte CB Visa Infinite	2,00%
Pour les autres cartes	2,70%

BON À SAVOIR Forfait d'exonération des commissions⁽⁴⁾ Société Générale sur un certain nombre d'opérations inclus dans l'Option Internationale selon les niveaux (voir p. 15).

Cartes American Express⁽⁵⁾

■ Carte Green  par an **95,00€**

■ Carte Gold  par an **185,00€**

■ Carte Platinum  par mois **49,00€**

■ Réduction la première année sur la carte Green et la carte Gold **-50%**

BON À SAVOIR Les retraits d'espèces effectués avec une carte American Express (carte Green, carte Gold et carte Platinum) souscrite chez Société Générale sont gratuits aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Société Générale et Crédit du Nord.

(1) Pour des opérations en devises ou en euros.

(2) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euros par Visa ou Mastercard, conformément aux conditions de change de ce dernier au jour de réception de l'opération.

(3) Gratuité pour les opérations réalisées en franc pacifique (Polynésie, Nouvelle Calédonie, Wallis et Futuna).

(4) Hors commissions de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(5) Tarifs en vigueur à la date du 01/01/2019 et susceptibles de modification par American Express Carte-France dans le respect de la réglementation en vigueur. Tous les autres frais (opérations diverses, retraits et paiements) perçus également par American Express Carte-France figurent dans les conditions générales d'utilisation de la carte de paiement American Express.
Ces cartes sont souscrites auprès d'American Express Carte-France par l'intermédiaire de Société Générale.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

4.2. VIREMENTS

■ Domiciliation de virements bancaires

GRATUIT

VIREMENT SEPA ORDINAIRE

Virement SEPA occasionnel

■ Émission d'un virement SEPA

(cas d'un virement SEPA occasionnel)

(virement en euros, vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA, voir p. 47)

Frais par virement occasionnel initié à distance

Initié par Internet⁽¹⁾ avec IBAN du bénéficiaire

GRATUIT

Initié par Internet Mobile⁽¹⁾ vers la France, avec IBAN du bénéficiaire

GRATUIT

Initié par Smartphone (Paylib entre amis⁽²⁾ ou Transfert par SMS⁽³⁾)

GRATUIT

Frais par virement occasionnel traité par votre agence

Entre vos comptes Société Générale

GRATUIT

Vers la France ou transfrontalier

5,00 €

+ frais par virement occasionnel incomplet (si IBAN incorrect)

15,00 €

■ Réception d'un virement SEPA

(en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 47)

GRATUIT

Virement SEPA permanent

■ Frais de mise en place d'un virement permanent

GRATUIT

■ Émission d'un virement SEPA

(cas d'un virement SEPA permanent)

(virement en euros, automatique et régulier initié à partir d'un compte tenu en France vers un compte tenu en France)

Frais par virement permanent initié ou modifié depuis Internet⁽¹⁾

GRATUIT

Frais par virement permanent initié ou modifié depuis votre agence

par virement

1,50 €

Déclic Régulier

Virements automatiques vers un compte d'épargne Société Générale

GRATUIT

■ Réception d'un virement SEPA

(en euros en provenance d'un compte émetteur en France ou d'un autre pays de la zone SEPA, voir p. 47)

GRATUIT

(1) Au-delà de 4000€ veuillez contacter votre conseiller de clientèle. Voir tarifs internet p. 7.

(2) Service valable uniquement en France Métropolitaine. Sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement, sauf s'il est déjà inscrit aux services Paylib.

(3) Service valable uniquement en France Métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement. Service disponible jusqu'au 31/03/2019.

4. VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

VIREMENT SEPA INSTANTANÉ⁽¹⁾

(virement en euros, vers la France ou transfrontalier vers un pays de la zone SEPA, transmis au bénéficiaire dans un délai maximum de 20 secondes)

■ Émission d'un virement SEPA instantané

Frais par virement initié à distance

0,80€

■ Réception d'un virement SEPA instantané

GRATUIT

4.3. PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽²⁾ - TIP SEPA⁽³⁾

■ Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA

GRATUIT

■ Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIP SEPA

GRATUIT

■ Frais d'opposition sur une opération de prélèvement SEPA

GRATUIT

■ Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA

GRATUIT

4.4. CHÈQUES

Société Générale n'applique pas de dates de valeur, à l'exception des remises de chèques. Pour les chèques en euros tirés sur des banques françaises, une date de valeur d'un jour ouvré est prise en compte pour le calcul des intérêts, en raison des délais techniques d'encaissement. Pour les autres chèques, nous consulter.

■ Remise d'un chéquier à l'agence et renouvellement automatique (à partir de 16 ans)

GRATUIT

■ Frais d'envoi de chéquier

Par lettre suivie

En recommandé simple (hors frais postaux)

GRATUIT

2,60€

■ Remise de chèque(s) en Métropole, Monaco

GRATUIT

■ Paiement d'un chèque

GRATUIT

■ Frais d'émission d'un chèque de banque

15,00€

BON À SAVOIR

Frais d'émission de trois chèques de banque par mois inclus dans la cotisation Générés.

Les détenteurs des Services Bancaires de Base bénéficient de 2 chèques de banque par mois.

■ Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur (pour perte ou vol)

12,50€

(1) Sous réserve de la disponibilité du service.

(2) Le prélèvement SEPA est une opération de paiement en euros, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés en France ou dans n'importe quel autre pays de la zone SEPA (voir p. 47).

(3) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

5.1. SOBRIO

Services Essentiels

sobrio.

■ La carte et ses services associés

Fourniture d'une carte de débit au choix : carte de paiement internationale à débit immédiat, à débit différé, ou à autorisation systématique⁽¹⁾ (voir p. 8)

Le choix et la réédition du code secret de la carte

Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse

■ Mon assurance au quotidien

L'assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques

■ Mon compte en bref

Le relevé flash hebdomadaire par SMS

La notification approche du plafond de paiement carte

La notification approche du plafond de découvert autorisé

■ L'exonération des frais de tenue de compte

BON À SAVOIR

La détention de Sobrio donne accès à des exclusivités comme l'agrégation de comptes externes ou l'Option Internationale.

Cotisation mensuelle des Services Essentiels Sobrio

■ Avec une carte CB V PAY	6,20€
■ Avec une carte CB Visa ou CB Mastercard	6,90€
■ Avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	13,90€
■ Avec une carte CB Visa Infinite	27,90€

Avantages tarifaires

■ Réductions sur des services additionnels

Option carte Collection (voir p. 8)	-20%
Option carte crypto dynamique (voir p. 9)	-20%
Forfait d'exonération d'agios (voir p. 26)	-20%
Forfait de retraits DAB illimités (voir p. 10)	-20%
Mon assurance mobile (voir p. 40)	-9%

(1) Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat). Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Réductions sur les Services Essentiels Sobrio

Mineurs (à partir de 15 ans)	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	BFM (25-34 ans)	Sobrio Duo
Offert	-50 %⁽¹⁾	-20 %⁽¹⁾	-50 %⁽²⁾	-50 %⁽³⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

5.2. OPTION INTERNATIONALE (Accessible à partir de 16 ans⁽⁴⁾)⁽⁵⁾

Offre réservée aux détenteurs de Sobrio et de JAZZ

Initial par mois **10,00€**

Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur 6 paiements par carte et 2 retraits⁽⁷⁾ hors zone euro par mois.

Intense par mois **17,50€**

Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur les retraits⁽⁷⁾ hors zone euro.

Illimité par mois **25,00€**

Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits⁽⁷⁾ et tous les virements occasionnels non SEPA⁽⁸⁾ (internationaux) émis ou reçus avec coordonnées bancaires correctes du bénéficiaire.

Étudiants de moins de 30 ans⁽⁹⁾ par mois **2,00€**

Exonération des commissions⁽⁶⁾ Société Générale sur tous les paiements par carte et sur tous les retraits⁽⁷⁾ hors zone euro.

(1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.

(2) Réduction de 50% pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans.
Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(3) Si 2 Sobrio sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo s'applique sur la cotisation Sobrio disposant de la carte la moins chère.
Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au Sobrio souscrit le plus tard.

(4) Les mineurs à partir de 16 ans ont accès au seul niveau Etudiants.

(5) Contrats souscrits avant le 30/03/2016, par mois: Niveau 1 à 3,75€, Niveau 2 à 11,50€, Niveau 3 à 16,00€.

(6) Hors commission de change dans le cas d'une conversion en devises et éventuelles commissions prélevées par la banque correspondante.

(7) Par carte, dans un Distributeur Automatique de Billets (DAB).

(8) Voir p. 24, 25.

(9) Sur présentation d'un justificatif du statut d'étudiant en cours de validité.

Réductions sur l'Option Internationale

18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	BFM (25-34 ans)	Sobrio Duo JAZZ Duo
-50%	-20%	-50% ⁽¹⁾	-50% ⁽²⁾

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué. Le niveau Étudiant ne bénéficie d'aucune réduction.

5.3. JAZZ

Cette offre n'est plus commercialisée

Services Essentiels



■ La carte

Fourniture d'une carte de débit au choix : carte de paiement internationale à débit immédiat, à débit différé, ou à autorisation systématique (voir p. 8)

Pour les adhérents de 15 ans : carte CB V PAY (à débit immédiat).

Pour les adhérents de 16-17 ans : carte CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard (à débit immédiat).

■ Des services associés à la carte

Le choix du code secret de la carte.

Le remplacement de la carte suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse.

Un forfait mensuel de 6 retraits d'espèces aux Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) hors Société Générale et Crédit du Nord (pour les cartes CB Visa et CB Mastercard).

■ Quiétis

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, clés et papiers (voir p. 40).

■ Des services essentiels et des avantages au quotidien

Le relevé de compte classé par type d'opérations.

L'émission d'un chèque de banque par an.

Les oppositions sur chèque(s) pour perte ou vol.

Dès 18 ans : une Facilité de caisse (sous réserve de l'acceptation de la banque).

Pour les 18-24 ans : forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »).

Exonération des frais de tenue de compte.

(1) Réduction de 50% pendant une durée maximale de 2 ans (hors niveau Étudiants) à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.

(2) Si 2 Sobrio ou 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage Sobrio Duo ou JAZZ Duo s'applique sur la cotisation de l'Option Internationale éventuellement rattachée.

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Cotisation mensuelle des Services Essentiels JAZZ	
■ Avec une carte CB V PAY	7,85 €
■ Avec une carte CB Visa ou CB Mastercard	8,50 €
■ Avec une carte CB Visa Premier ou CB Gold Mastercard	16,10 €
■ Avec une carte CB Visa Infinite	31,00 €
Avantages tarifaires	
Réduction sur la cotisation annuelle des cartes de paiement supplémentaires détenues sur le compte JAZZ (sauf cartes CB Visa Infinite)	-8,00 €
Réduction sur la cotisation annuelle de la carte CB Visa Alterna	-50%
Réduction au renouvellement, sur la cotisation annuelle, pour les cartes American Express Green et Gold	-20%
Options de JAZZ	
■ Option Tranquillité Cette offre n'est plus commercialisée Option comprenant le Service Opposition Toutes Cartes, le Service Mémoire et l'assurance Garantie Prix.	par mois 0,65 €
■ Option Souplesse Cette offre n'est plus commercialisée Option comprenant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé et une assurance décès accidentel.	par mois 2,50 €

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Réductions sur les Services Essentiels et les Options JAZZ

	Mineurs	18-24 ans	Jeunes Actifs (25-29 ans)	BFM (25-34 ans)	JAZZ Duo
Services Essentiels	-75%	-50% ⁽¹⁾	-20% ⁽¹⁾	-50% ⁽²⁾	-50% ⁽³⁾
Option Tranquillité	-50%	-50%	-20%	-50% ⁽⁴⁾	-50% ⁽³⁾
Option Souplesse	-				-

Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles. Le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

5.4. GÉNÉRIS : OFFRE DESTINÉE AUX CLIENTS EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE

■ Cotisation mensuelle

3,00€⁽⁵⁾

Prestations et services inclus:

- L'ouverture, la tenue⁽⁶⁾ et la fermeture du compte,
- La fourniture d'une carte CB V PAY Générés (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique⁽⁷⁾),
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence qui tient le compte,
- Des virements SEPA⁽⁸⁾ :
 - 1 virement permanent initié en agence par mois,
 - 4 virements occasionnels traités en agence par mois,
 - Un nombre illimité de virements occasionnels et permanents initiés via Internet⁽⁹⁾,

- (1) La réduction est applicable uniquement aux cartes CB V PAY, CB Visa ou CB Mastercard.
- (2) Réduction de 50% pendant une durée maximale de 2 ans, entre 25 et 34 ans. Perte de la réduction à la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.
- (3) Si 2 JAZZ sont détenus sur le même compte, l'avantage JAZZ Duo s'applique sur la cotisation JAZZ disposant de la carte la moins chère et sur la cotisation de l'Option Tranquillité éventuellement rattachée. Dans le cas où les 2 cartes sont de même niveau, la réduction est appliquée au JAZZ souscrit le plus tard.
- (4) Réduction de 50% pendant une durée maximale de 2 ans à compter de la date de souscription aux Services Essentiels entre 25 et 34 ans, sans pouvoir excéder la date anniversaire des 35 ans du souscripteur.
- (5) Gratuit pour les mineurs.
- (6) Sont inclus les frais de tenue de compte actif et inactif.
- (7) Sauf sur certains péages d'autoroute, parkings en France et TPE ne pouvant envoyer une demande d'autorisation (paiements limités dans ce dernier cas).
- (8) Le virement SEPA instantané n'est pas inclus dans l'offre Générés et fait l'objet d'une tarification (voir p. 13).
- (9) Voir tarifs Internet p. 7.

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

- Un nombre illimité de paiements par TIP SEPA⁽¹⁾ et prélèvements SEPA,
- 3 chèques de banque par mois,
- L'accès illimité à l'espace sécurisé Internet⁽²⁾,
- Une alerte par SMS dès que le solde du compte passe sous le seuil de 100€,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- L'enregistrement de changement d'adresse.

Conditions tarifaires:

Plafonnement de la commission d'intervention

par opération
par mois **4,00€**
20,00€

Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA
(dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois):

- Pour un montant < à 10€ **par opération** **montant du rejet**
- Pour un montant ≥ à 10€ **par opération** **10,00€**

Plafonnement d'un ensemble de frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ (à partir du 01/06/2019):

par mois
par an **20,00€**
200,00€

Avantage tarifaire supplémentaire:

- Réduction sur le Service Éclair Consultation (voir p. 6) **-50%**

(1) Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(2) Voir tarifs Internet p. 7.

(3) Voir la liste exhaustive de ces frais p. 22.

5. OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

5.5. SERVICES BANCAIRES DE BASE

Ensemble de services bancaires rattachés à un compte ouvert dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L.312-1 et D.312-5-1 du Code monétaire et financier.

GRATUIT

Ils incluent:

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- 1 changement d'adresse par an,
- La fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
- La domiciliation de virements bancaires,
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- La réalisation des opérations de caisse,
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de la banque,
- Les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA⁽¹⁾, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- Les moyens de consultation à distance du solde du compte,
- La fourniture d'une carte CB V PAY SBB (carte de paiement à débit immédiat et à autorisation systématique),
- 2 chèques de banque par mois.

Conditions tarifaires:

- Exonération des commissions d'intervention
- Plafonnement des frais de rejet de prélèvement ou TIP SEPA (dans la limite de 3 opérations de frais de rejet par mois)

- Pour un montant < à 10€

par opération

montant
du rejet

- Pour un montant ≥ à 10€

par opération

10,00€

6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

6.1. COMMISSION D'INTERVENTION

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

■ Par opération

(dans la limite de 80,00€ par mois)

8,00€

BON À SAVOIR

Tarif spécifique pour les détenteurs de l'offre Générés (voir p. 19) et exonération pour les titulaires des Services Bancaires de Base.

(1) Le virement SEPA instantané n'est pas inclus dans les Services Bancaires de Base et fait l'objet d'une tarification (voir p. 13).

6.2. OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

■ Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire	20,00 €
■ Frais par saisie attribution ou saisie conservatoire	133,20 €
■ Frais par saisie administrative à tiers détenteur	10% du montant dû (max. 100,00 €)
BON À SAVOIR Depuis le 01/01/2019, la saisie administrative à tiers détenteur remplace l'opposition, l'avis ou la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, ainsi que les saisies de créances simplifiées et les saisies douanières.	
■ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	15,00 €
■ Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	15,00 €

6.3. INCIDENTS DE PAIEMENT

■ Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	par chèque	15,00 €
Cette lettre est émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques.		
■ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision		
Pour un chèque ≤ à 50 €		30,00 €
Pour un chèque > à 50 €		50,00 €

Conséquences de l'émission d'un chèque sans provision

Le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques.

Elle entraîne l'inscription au Fichier Central des Chèques de la Banque de France recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre les chèques.

Cette interdiction est valable pour une durée de 5 ans.

Cependant, la levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le client.

6. IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ Frais de rejet de Prélèvement SEPA (dont TIP SEPA⁽¹⁾) pour défaut de provision

Pour un montant < à 20 €

**montant
du rejet**

Pour un montant ≥ à 20 €

20,00 €

■ Frais de non-exécution de virement permanent SEPA pour défaut de provision

Pour un virement < à 20 €

GRATUIT

Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'un compte

Société Générale

GRATUIT

Pour un virement ≥ à 20 € à destination d'une autre banque

20,00 €

Les sommes perçues dans le cadre de ces forfaits par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque ou d'un autre moyen de paiement, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes. S'agissant du rejet d'un chèque, les frais postaux d'envoi en recommandé avec AR de la lettre d'injonction sont en sus.

Clientèle en situation de fragilité financière⁽²⁾

Plafonnement pour l'ensemble des frais d'incident suivants, liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (encourus à partir de février 2019):

par mois

25,00 €

- Commissions d'intervention,
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision,
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé,
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision,
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision,
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision,
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques,
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire,
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque,
- Frais de paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire.

(1) Titre Interbancaire de Paiement SEPA. Service permettant le règlement de factures à distance par prélèvement SEPA.

(2) Au sens de l'article R.312-4-3 du Code monétaire et financier.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

COURS DE CHANGE

Ce cours correspond au prix d'échange en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre € le 12/12/2018, le prix d'échange est de 1.1350. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 893.57 €.

nous
consulter

Change manuel

■ Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾

En euros

En devises

GRATUIT

3%
du montant
min. 9,90 €

■ Achat et vente de billets de banque étrangers

Commission par opération

1,5%
du montant
min. 6,00 €

Commission fixe supplémentaire pour les opérations de non-clients

9,90 €

Chèques⁽²⁾

■ Encaissement de chèques étrangers

Encaissement d'un chèque en euro ou en devise tiré sur l'étranger

Formule « Crédit accéléré »

Formule « Crédit ferme »

16,74 €

1 ‰
du montant
min. 16,74 €

■ Commission de change sur le montant du chèque⁽³⁾

0,05%
du montant
min. 14,00 €

(1) Réservé à la clientèle ayant un compte Société Générale.

(2) Pour les opérations avec l'étranger, s'échangent, le cas échéant, les frais de transmission (frais SWIFT...), les commissions et frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du donneur d'ordre.

(3) Commission réduite de moitié pour la partie du montant supérieure à 75 000 €.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Virement vers l'étranger

- Émission d'un virement SEPA ordinaire ou SEPA instantané

(en euros émis vers un pays de la zone SEPA, voir p. 47)

**voir
pp. 12 et 13**

- Émission d'un virement non SEPA (International)

(virement en devises, ou en euros hors zone SEPA)

Frais par virement occasionnel non SEPA⁽¹⁾ (international) :

Options de frais possibles	Initié par Internet ⁽²⁾	
	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾
Virement ≤ 500 €	9,00 €	9,00 € + 20,00 €
Virement > 500 € ⁽⁵⁾	13,00 €	13,00 € + 20,00 €

Options de frais possibles	Traité en agence		
	« Share » ⁽³⁾	« Our » ⁽⁴⁾	« Ben » ⁽⁶⁾
Virement ≤ 500 €	13,00 €	13,00 € + 20,00 €	-
Virement > 500 €	0,10% du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €)	0,10% du montant (min. 26,00 € max. 70,00 €) + 20,00 €	-

L'option de frais « Share » est obligatoire pour tout virement vers un pays de l'EEE⁽⁷⁾, quelle qu'en soit la devise.

(1) S'ajoutent le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du bénéficiaire.

(2) Voir tarifs internet p. 7.

(3) Seuls les frais facturés par Société Générale sont à la charge du donneur d'ordre.

(4) Tous les frais sont à la charge du donneur d'ordre (incluant les frais des banques étrangères).

(5) Au-delà de 4 000 € veuillez contacter votre conseiller de clientèle.

(6) Les frais par virement facturés par Société Générale sont à la charge du bénéficiaire. Cette option n'est pas disponible sur Internet.

(7) Voir p. 47.

7. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

■ i-Transfert

Virement initié à partir d'un serveur vocal (24h/24, 7 jours/7) :

0 892 694 694 > Service 0,30 € / min + prix appel

Depuis l'étranger, en composant le +33 (0) 8 92 69 46 94.

Tarif selon l'opérateur.

Abonnement mensuel

1,00 €

Frais par transfert en faveur d'un compte tenu dans une filiale

– Filiale Société Générale au Maroc

1,50 €

– Filiale Société Générale en Tunisie

3,00 €

– Autres filiales Société Générale participantes

10,00 €

Frais par transfert pour mise à disposition d'espèces dans une agence d'une filiale Société Générale participante, selon la filiale

– Filiale Société Générale au Maroc

3,00 €

– Filiale Société Générale en Tunisie

10,00 €

– Autres filiales Société Générale participantes

20,00 €

Virement en provenance de l'étranger

■ Réception d'un virement SEPA ordinaire ou SEPA instantané⁽¹⁾

GRATUIT

(en euros en provenance d'un pays de la zone SEPA, voir p. 47)

■ Réception d'un virement non SEPA (International)

Virement dans une devise autre que l'euro et/ou virement en provenance d'un pays en dehors de la zone SEPA (voir p. 47).

Frais par virement non SEPA⁽²⁾ (International) :

– Virement ≤ 150 €

GRATUIT

– Virement > 150 €

22,00 €

Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères.

Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'information SWIFT » sur le site particuliers.societegenerale.fr

(1) Sous réserve de la disponibilité du service.

(2) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre.

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Une notice - Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France - est tenue à la disposition de la clientèle dans les agences Société Générale et sur le site Internet societegenerale.fr

8.1. FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

■ Facilité de caisse ou Découvert ponctuel non contractualisé*	nous consulter
■ Découvert confirmé*	nous consulter
Frais de dossier	nous consulter

* Le TAEG est indiqué sur les relevés de compte et susceptible de variation à chaque trimestre civil.
 Pour information, le TAEG appliqué au 1^{er} janvier 2019 pour les Facilités de caisse et découverts varie de 5,96% à 21,20%.
 Par exemple, pour une Facilité de caisse de 1000€, le TAEG est de 21,20% (taux en vigueur au 1^{er} trimestre 2019).

■ Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs (« agios ») (non compris dans le TAEG)	par trimestre	7,00 €
--	---------------	--------

BON À SAVOIR

Pas de minimum forfaitaire pour les détenteurs de Piano, du Forfait d'exonération d'agios ou de l'option Souplesse Jazz.

■ Forfait d'exonération d'agios	par mois	2,50 €
Forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios ») à hauteur d'une utilisation de 1000€ de découvert pendant 7 jours par mois		

BON À SAVOIR

Les détenteurs de Sobrio bénéficient d'une réduction de 20% sur le Forfait d'exonération d'agios.

■ PIANO	par an	30,00 €
---------	--------	---------

Cette offre n'est plus commercialisée

Offre complémentaire de la Facilité de caisse incluant un forfait d'exonération d'intérêts débiteurs (« agios »), les frais de mise en opposition sur chèques perdus ou volés et une assurance décès accidentel.

Une Facilité de caisse vous permet d'être à découvert 15 jours (consécutifs ou non) par mois calendaire. Mais, dès que vous l'utilisez, ce service fait l'objet d'une facturation d'intérêts débiteurs (« agios »). Cette facturation peut être allégée grâce au Forfait d'exonération d'agios.

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

8.2. CRÉDITS À LA CONSOMMATION

■ Crédit renouvelable Alterna Taux et conditions d'utilisation	nous consulter
■ Crédits amortissables Expresso, Expresso Développement Durable (financement de travaux d'économie d'énergie - liste des travaux éligibles sur www.ademe.fr), Crédit Compact (regroupement de crédits à la consommation) Taux Frais de dossier ⁽¹⁾ (minimum 50,00€ - maximum 120,00€) Frais d'aménagement des mensualités Frais de report des échéances	nous consulter 1% du montant du prêt 30,00€ néant
Prêt Étudiant Évolatif Taux Frais de dossier Frais d'aménagement de durée Frais pour décaissements programmés	nous consulter 30,00€ 30,00€ 16,00€

8.3. CRÉDITS IMMOBILIERS ET CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DIVERS

Société Générale met à votre disposition une gamme complète de crédits immobiliers classiques et réglementés.

Conditions communes aux crédits immobiliers et aux crédits d'investissement divers

Taux

Les taux d'intérêt et taux d'intérêt débiteurs sont annuels et s'entendent hors assurance, pour des remboursements mensuels.

Assurance Emprunteur

Les tarifs sont fonction de l'âge de l'emprunteur à l'adhésion, du type de projet (résidence principale, secondaire ou à usage locatif) et du mode de remboursement (prêt amortissable ou in fine).

Assurance Perte d'Emploi (facultative)

nous consulter

(1) Néant pour Expresso Développement Durable.

8. DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Frais de dossier , pour les prêts suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Prêt immobilier à taux fixe - Prêt Conventionné - Crédit Relais - Prêt Développement Durable - Optis - Edifio - Crédit Lombard - Crédit de Trésorerie 	1% du montant min. 300,00€ max. 1 000,00€
Frais de dossier , pour le Prêt à l'Accession Sociale (PAS)	1% du montant min. 300,00€ max. 500,00€
Frais de dossier , pour le Prêt d'épargne logement, le Prêt à taux Zéro et l'Eco-prêt à taux zéro	néant
Frais de modularité des prêts immobiliers à taux fixe, à taux révisable ou mixte et prêts Développement Durable, dans la limite des conditions contractuelles	néant
Frais pour traitement spécifique ⁽¹⁾ donnant lieu à l'établissement d'un avenant ou d'une offre modificative y compris dans le cadre d'un transfert.	1% du capital dû min. 300,00€ max. 900,00€
Lettre de relance sur échéance impayée	12,90€
Demande de décompte de remboursement anticipé (par dossier) Offre émise jusqu'au 30/06/2016 Offre émise depuis le 01/07/2016	25,00€ GRATUIT
8.4. CAUTIONS ÉMISES PAR LA BANQUE	
■ Caution Loyer Jeunes Actifs Frais d'acte Commission d'engagement	30,00€ 2% par an du montant de la caution
■ Autres Caution Émises Frais d'acte Commission d'engagement	41,50€ nous consulter

(1) Dans le cadre d'une substitution d'assurance emprunteur, portant sur un crédit immobilier soumis aux articles L313-1 et suivants du Code de la consommation, aucun frais n'est perçu pour l'émission d'une offre modificative (si la substitution intervient alors que l'offre émise n'est pas encore acceptée) ou bien pour l'émission d'un avenant.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

9.1. ÉPARGNE BANCAIRE

Comptes et livrets d'épargne Taux au 1^{er} février 2019

■ Livret A	0,75% ⁽¹⁾
■ Livret de Développement Durable et Solidaire	0,75% ⁽¹⁾
■ Livret d'Épargne Populaire	1,25% ⁽¹⁾
■ Livret Jeune	2,00% ⁽²⁾
■ Compte sur livret	0,20% ⁽³⁾
■ Livret Épargne Plus Société Générale	
Taux standard	0,10% ^{(3) (4)}
Taux majoré d'une prime de fidélité	0,80% ^{(3) (5)}

BON À SAVOIR Versements et retraits possibles à tout moment⁽⁶⁾.
Rémunération du 1^{er} jour de la quinzaine qui suit le dépôt, jusqu'au dernier jour de la quinzaine précédant le retrait. Intérêts calculés par quinzaine civile en retenant le nombre de jours réels.

- (1) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, susceptible de modification par les pouvoirs publics.
- (2) Taux nominal annuel net d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (3) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (4) Taux standard qui s'applique sur l'ensemble de l'épargne hors épargne stable
- (5) Le taux majoré (taux standard + prime de fidélité) s'applique sur les dépôts stables qui restent sur le livret pendant 6 mois complets consécutifs. Il est calculé sur le plus petit solde d'encours des 12 dernières quinzaines d'intérêts.
- (6) Sous réserve, pour certains comptes et livrets, de maintenir un solde minimum pour éviter leur clôture et/ou un montant minimum par opération.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Services d'épargne associés aux comptes et livrets

■ Déclic Régulier

(virements automatiques du compte bancaire vers un compte d'épargne Société Générale)

GRATUIT

■ Service d'épargne solidaire

(reversement de tout ou partie des intérêts à 1, 2 ou 3 associations)

GRATUIT

Épargne logement

Taux au 1^{er} février 2019

■ Compte Épargne Logement

0,50 %⁽¹⁾

■ Plan Épargne Logement

1,00 %⁽¹⁾

■ Transfert dans un autre établissement

(CEL, PEL)

65,00 €

Épargne à terme

■ Plan Épargne Bancaire

Composé d'un ou plusieurs comptes à terme et d'un compte sur livret, rémunéré à un taux fixe (TNAB) garanti pendant 8 ans sous réserve de garder les fonds bloqués jusqu'au 8^e anniversaire.

nous consulter

■ Plan d'Épargne Populaire

0,75 %⁽²⁾

■ Transfert dans un autre établissement

(PEP)

65,00 €

(1) Taux nominal annuel brut hors impôt sur le revenu et hors prélèvements sociaux.

(2) Taux nominal annuel brut avant application des prélèvements sociaux, applicable sur les encours et nouveaux versements sur le PEP entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2019.

9.2. PLACEMENTS FINANCIERS

Transactions

■ Valeurs mobilières⁽¹⁾

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté est gratuit

Bourse Euronext⁽²⁾

Ordre au comptant	Internet ⁽⁴⁾	Agence ou au 3933 ⁽⁴⁾
Commission proportionnelle ⁽³⁾		
Ordre ≤ 8000€	0,55%	1,40%
Ordre de plus de 8000€ jusqu'à 15000€	0,45%	1,20%
Ordre > 15000€	0,35%	1,10%
Commission fixe	GRATUIT	4,50€
Minimum de perception ⁽⁵⁾	8,50€	15,50€
Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 2 000€ :	32,50€	1,63%
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 2 000€ :	11,00€	0,55%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

BON À SAVOIR Réduction de 30% des frais de courtage sur la Bourse Euronext (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.37).

(1) Actions et titres assimilés, hors refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Titres négociables en euros sur Euronext Paris-Amsterdam-Bruxelles.

(3) Barème applicable dès le 1^{er} euro (et non par tranche), calculé sur le montant brut négocié.

(4) Voir tarifs p. 7. Internet inclut Internet Mobile.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Ordre avec Service de Règlement Différé⁽¹⁾ exclusivement sur Euronext Paris	à l'achat	à la vente
Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD) ⁽²⁾	0,0250 % par jour⁽³⁾	GRATUIT
Prorogation sur Internet ⁽⁴⁾ ou en agence d'un ordre passé au SRD		
Commission proportionnelle	0,40 %	0,40 %
Commission fixe	4,50 €	4,50 €
Minimum de perception	15,00 €	15,00 €

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation): <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	70,50 € 10,00 €	1,76 % 0,25 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation): <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	60,50 € 0,00 €	1,51 % 0,00 %
Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur internet, pour un total de 4000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation): <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	32,00 € 10,00 €	0,80 % 0,25 %
Vous passez un ordre de vente au SRD, sur internet, pour un total de 4000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation): <i>Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)</i>	22,00 € 0,00 €	0,55 % 0,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.
S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

BON À SAVOIR

Réduction de 30% des commissions de Règlement Différé pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.37).

- (1) Tarif unique quel que soit le canal de transmission de l'ordre.
- (2) Gratuité à hauteur de la quantité vendue pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse.
- (3) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.
- (4) Voir tarifs p.7. Internet inclut Internet Mobile.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Bourse étranger⁽¹⁾

Ordre au comptant	Internet ⁽²⁾⁽³⁾	Agence ⁽⁴⁾
Commission proportionnelle	0,55 %	1,66 %
Commission fixe	GRATUIT	GRATUIT
Minimum de perception	40,00 €	60,00 €⁽⁵⁾
Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 4 000€	66,40 €	1,66 %
Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 200 actions au prix unitaire de 20€, soit un total de 4 000€	40,00 €	1,00 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

BON À SAVOIR Réduction de 30% des frais de courtage sur la Bourse Etranger (commission proportionnelle, commission fixe, minimum de perception) pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.37).

■ Autres valeurs mobilières

Souscription d'OPC⁽⁶⁾

OPC gérés par Société Générale Gestion⁽⁷⁾

Autres OPC (frais forfaitaires)

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Pour vous aider à comprendre :		
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par Société Générale Gestion dont la valeur liquidative est de 20€, soit un total de 2 000€	GRATUIT	0,00 %
Vous passez un ordre d'achat portant sur 100 parts d'un OPC géré par une société de gestion externe dont la valeur liquidative est de 20€, soit un total de 2 000€	26,00 €	1,30 %

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi (par exemple : les droits d'entrée acquittés).

(1) Hors éventuelles taxes locales et commissions facturables le cas échéant par les opérateurs de marché et correspondants étrangers.

(2) Voir tarifs p. 7. Internet inclut Internet Mobile.

(3) Allemagne, Angleterre, Canada, Italie, Suisse, USA (NYSE, Nasdaq). Liste susceptible d'évoluer.

(4) Angleterre, Canada, Suisse, USA, zone euro. Autre pays, nous consulter.

(5) Dans certains cas les frais sont plafonnés à la moitié du montant brut de la négociation : petits ordres d'achat de bons et de droits ou petits ordres de vente sur Bourse Euronext, petits ordres de vente sur Bourse étranger.

(6) Organisme de Placement Collectif.

(7) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.

(8) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Autres souscriptions

Souscription aux émissions d'actions	GRATUIT
Achat sur introduction sur un marché géré par Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles	GRATUIT
Souscription aux émissions de titres de créances (obligations, EMTN)	nous consulter

■ Opération sur or

Achat ou vente (en % du montant) ⁽¹⁾	4 %
Minimum de perception (par type de pièce)	50,00 €
Commission fixe d'ensachage, par sachet (achat de pièces)	8,00 €

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous passez un ordre d'achat portant sur des pièces d'or pour un total de 20 000 € livrées dans un sachet	808,00 €	4,04 %

Conservation et gestion

■ Droits de garde⁽²⁾

Titres

Actions et emprunts Société Générale, OPC gérés par Société Générale Gestion⁽³⁾, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois, titres détenus par des clubs d'investissement Société Générale.

GRATUIT

Autres titres

Commission proportionnelle⁽⁴⁾

- Tranche de capitaux ≤ 50 000 €	0,30 %
- Tranche de capitaux de plus de 50 000 € jusqu'à 150 000 €	0,20 %
- Tranche de capitaux > 150 000 €	0,10 %

Commission fixe	par ligne	4,50 €
Minimum de perception	par compte	25,00 €

Pour vous aider à comprendre :

	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	105,00 €	0,53 %

BON À SAVOIR

Réduction de 30% des droits de garde pour les détenteurs du Service Bourse (voir p.37).

(1) Négociation augmentée des frais de port TTC.

(2) Prélèvés sur votre compte en début d'année civile, calculés sur la valeur des titres et des dépôts Or comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(3) Et certains OPC gérés par Amundi ou Lyxor.

(4) Barème applicable par tranche de valorisation par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME).

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Or		
Commission proportionnelle à la valeur de chaque ligne	par an	1,00%
Frais fixe par ligne valeur	par an	12,00€
Minimum de perception par ligne valeur	par an	30,00€

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20000€ au 31/12, composé de 2 lignes valeur distinctes de 6000€ et 14000€ respectivement. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez:	224,00€	1,12%

■ Frais de tenue de compte titres

Forfait annuel par compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME)⁽¹⁾

15,00€

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous détenez un compte de titres valorisé 20 000 €. Au titre de la gestion annuelle de ce compte, vous acquitterez:	15,00€	0,08%

BON À SAVOIR

Frais de tenue de compte titres offerts si au moins un ordre d'achat en bourse ou une souscription d'OPC est exécuté entre le 1^{er} juillet 2018 et le 30 juin 2019 inclus.

■ Frais de gestion

PEA ou PEA PME

Transfert dans un autre établissement

Commission fixe

81,00€

Commission par ligne

9,00€

(min. 50,00€)

Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en% (coût/montant)
Vous transférez un PEA de 20 000 € composé de 5 lignes de titres. Au titre de cette opération, vous acquitterez:	131,00€	0,66%

(1) Prélevé sur votre compte chaque année en août si le compte titres (ordinaire, PEA ou PEA PME) comporte au moins une ligne valeur au 30 juin. Droits de garde non inclus.

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Incorporation de titres cotés au nominatif pur	par ligne et par an	25,00 €
Frais de gestion des titres non cotés (TNC) ou des titres au nominatif pur	par ligne et par an	30,00 €
Achat / vente et autres mouvements ⁽¹⁾ sur titres non cotés (TNC)	par ordre	40,00 €
Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous incorporez au nominatif pur 4 lignes de titres pour un total de 20000€. Au titre de cette opération, vous acquitterez:	100,00 €	0,50 %
Vous détenez un compte de titres composé de deux lignes de titres non cotés de 5000€ chacune soit 10000€ au total. Au titre de la gestion de ces titres, vous acquitterez:	60,00 €	0,60 %
Vous faites inscrire sur votre compte-titres une ligne de titres non cotés pour un total de 10000€. Au titre de cette opération, vous acquitterez:	40,00 €	0,40 %
<i>Attention : s'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.</i>		

Compte titres ordinaire

Virement de titres dans un autre établissement		
- Titres conservés en France, Pays-Bas, Belgique	par ligne	9,00 €
- Titres conservés dans tout autre pays	par ligne	50,00 €
Incorporation de titres cotés au nominatif pur	par ligne et par an	25,00 €
Pour vous aider à comprendre:	Coût en euros	Soit en % (coût/montant)
Vous transférez une ligne de titres de 20000€ (titres conservés en France, Pays-Bas ou Belgique), vous acquitterez:	9,00 €	0,05 %
Vous transférez une ligne de titres de 20000€ (titres conservés hors France, Pays-Bas et Belgique), vous acquitterez:	50,00 €	0,25 %

(1) Tout mouvement entrant ou sortant sur un titre non coté (acquisition, cession, transfert, échange...).

9. ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle pour les ordres sur Bourse Euronext et Etranger

Voir transactions sur valeurs mobilières

Minimum de perception⁽¹⁾

Vente d'actions consécutive à certaines OST
Achat ou vente de droits

**8,89 €
4,78 €**

Offre Bourse

■ Service Bourse

Ensemble de services pour vous accompagner dans vos investissements en bourse

par mois 14,50 €

Services de gestion déléguée

■ Alliage Gestion

De 15 000 à 75 000 € en compte titres ou PEA

par mois 14,50 €

De 15 000 à 100 000 € en assurance vie

par mois 14,50 €

Au-delà de ces montants

par mois 43,50 €

■ Gestion Sous Mandat

À partir de 75 000 € en compte titres ou PEA

nous consulter

À partir de 100 000 € en unités de compte confiées en gestion en assurance vie

nous consulter

Pour vous aider à comprendre:

Vous avez souscrit Alliage Gestion sur un portefeuille CTO ou PEA de 40 000 € à l'entrée en gestion. Au titre d'une année, vous acquitterez:

Coût en euros

174,00 €

Soit en % (coût/montant)

0,44 %

Rétrocessions

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions ou incitations monétaires. Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Les frais n'excèdent pas la moitié du montant de l'ordre.

Relevés et services d'informations

■ Relevés de valeurs mobilières

Relevé de titres trimestriel

GRATUIT

Relevé de titres mensuel

par an

30,00 €

Relevé de titres à la demande ou de succession

25,00 €

■ Services d'information

Synopsis

(3 niveaux d'information sur les avoirs et crédits détenus chez Société Générale)

voir p. 4 et 5

Relevé Plus-values⁽¹⁾⁽²⁾

par an

55,00 €

Autres Services

■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions

inclus dans le forfait tenue de compte titres

■ Recherche et calcul des plus-values sur exercice antérieur

nous consulter

■ Récupération d'impôt sur les revenus de valeurs étrangères

nous consulter

9.3. ASSURANCE VIE

Contrats d'assurance vie et de capitalisation

Pour connaître en détail les frais sur versements, les frais de gestion, les frais d'arbitrage ou tout autre frais des contrats d'assurance vie et de capitalisation souscrits auprès de Sogécap⁽³⁾, nous vous invitons à contacter votre conseiller en agence ou à consulter l'espace internet des particuliers (particuliers.societegenerale.fr).

(1) Uniquement si vous ne pouvez pas bénéficier du Service Synopsis.

(2) Perception d'avance chaque année au cours du 1^{er} trimestre civil.

(3) Sogécap, Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation au capital de 1168 305 450 EUR. Entreprise régie par le Code des assurances - 086 380 730 R.C.S. Nanterre - Siège Social: Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 Paris La Défense Cedex. Contrats présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS 07 022 493 – www.orias.fr).

10. ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, qu'il s'agisse de vous protéger, de protéger vos proches, vos moyens de paiement ou vos biens, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07022493.

L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur le site www.orias.fr.

Protection de l'assuré et de ses proches

■ Assurance Accidents de la Vie

Pour se couvrir des conséquences des accidents de la vie privée

■ Protection juridique

Pour vous aider à trouver une solution aux litiges du quotidien

■ Garantie de Salaire

Assurance prévoyance en cas de chômage ou arrêt de travail

■ Généa

Assurance prévoyance décès

■ Certicompte

Assurance décès accidentel associée au compte de particulier

■ Certi Épargne

Assurance décès accidentel associée aux comptes et livrets d'épargne

■ Garantie Autonomie Aidant

Pour vous accompagner dans votre rôle d'aidant d'un proche âgé de plus de 60 ans

■ Garantie Autonomie Sénior

Assurance dépendance en cas de perte d'autonomie

■ Garantie Obsèques Société Générale

Pour prévoir et financer les dispositions de vos obsèques

■ Complémentaire Santé Société Générale

■ Garantie Loyers Impayés

nous
consulter

Protection des moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

■ Mon assurance au quotidien

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, et prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques.

Premier assuré

24,00 €

Deuxième assuré

18,00 €

BON À SAVOIR

La cotisation Mon assurance au quotidien est incluse dans la cotisation Sobrio

■ Quiétis

Cette offre n'est plus commercialisée

Assurance perte ou vol des moyens de paiement, papiers, clés, prolongation de la garantie constructeur de 24 mois des appareils domestiques et assurance vol ou bris accidentel de la tablette tactile ou du téléphone portable.

Pour le titulaire

par an

30,00 €

Pour le co-titulaire

par an

19,80 €

Protection des biens

■ Assurance Automobile

■ Assurance Camping-Car, Caravane, Remorque

■ Assurance 2 Roues

■ Assurance Habitation

■ Mon assurance mobile

Assurance couvrant le foyer contre le vol, le bris toutes causes et l'oxydation des téléphones mobiles et des tablettes tactiles.

BON À SAVOIR

Réduction de 9% sur la cotisation Mon assurance mobile pour les détenteurs de Sobrio.

nous
consulter

N'hésitez pas à contacter votre conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation) et Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), entreprises régies par le Code des assurances.

11. SUCCESSIONS

■ Commission de gestion de dossier perçue lors du règlement

Commission calculée en fonction du montant des avoirs détenus (hors assurance vie) au jour du décès.

**0,6%+102,00 €
(max.1 020,00 €)**

12. AUTRES AVANTAGES ET SERVICES

■ Offre Haute Fidélité

Ensemble d'offres et d'avantages réservés aux clients qui, depuis un an, détiennent au moins 60 000 € d'avoirs chez Société Générale ou domicilient des salaires et revenus mensuels d'au moins 6 000 € sur des comptes à vue Société Générale.

■ Sécurité Habitat 2 (télésurveillance)

[nous consulter](#)

13. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre conseiller de clientèle ou du responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone, par lettre ou par messagerie depuis votre espace client Internet.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si votre agence tarde à vous répondre ou si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au Service Relations Clientèle, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service par courrier, téléphone ou Internet, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après.

• Service Relations Clientèle :

Société Générale - Service Relations Clientèle - BDDF/SEG/SRC
75886 Paris cedex 18

• Téléphone : 01 42 14 31 69 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

• e-mail : relations.clientele@socgen.com

■ En dernier recours, le Médiateur de la consommation

Le Médiateur de la consommation exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre de la « Charte de la Médiation de la consommation Société Générale, Clients consommateurs » (voir p.43) qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention.

Vous pouvez saisir le Médiateur de la consommation en transmettant votre demande :

Par courrier :

Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale

17 cours Valmy - 92987 Paris La Défense cedex 7

Sur le site Internet :

mediateur.societegenerale.fr

Le Médiateur de la consommation vous répondra directement, dans un délai de 90 jours maximum à réception du dossier complet, en vous faisant connaître sa position fondée en droit et/ou en équité au vu des faits et arguments des uns et des autres.

CHARTRE DE LA MÉDIATION DE LA CONSOMMATION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

CLIENTS CONSOMMATEURS

Société Générale a mis en place une procédure de médiation de la consommation dont l'objectif est de favoriser le règlement amiable des différends subsistant entre la Banque et ses clients consommateurs, en application des dispositions du Titre I du Livre VI du code de la consommation et de l'article L316-1 du code monétaire et financier, ainsi que de la présente charte.

■ **Article 1 :** La fonction de Médiateur de la consommation est assurée actuellement par Monsieur Yves Gérard.

Conformément aux dispositions du code de la consommation (article L613-2) et du code monétaire et financier (article L614-1), Monsieur Yves Gérard a été désigné, pour une durée de 3 ans, en tant que Médiateur de la consommation auprès de Société Générale par une décision de l'organe collégial du Comité consultatif du secteur financier en date du 23 juin 2016. Il a été référencé par la Commission d'évaluation et de contrôle la médiation de la consommation (CECMC) par une décision du 15 décembre 2017 et figure sur la liste des médiateurs de la consommation établie et notifiée à la Commission européenne par la CECMC.

Aucun lien hiérarchique ou fonctionnel n'existe entre Société Générale et le Médiateur de la consommation. Il dispose d'un budget distinct et suffisant pour lui permettre de mener à bien sa mission. Il agit en toute indépendance et ne peut recevoir aucune instruction des parties.

■ **Article 2 :** Le Médiateur de la consommation peut être saisi une fois que les recours auprès de l'agence puis du Service Relations Clientèle ont été exercés ou, en cas de non réponse de la Banque dans un délai de deux mois après la date d'envoi de la réclamation écrite à la Banque.

Le Médiateur de la consommation ne peut être saisi dès lors que le même litige a été précédemment examiné ou est en cours d'examen par un autre Médiateur ou par un tribunal. Il ne peut de même être saisi lorsque la demande est manifestement infondée ou abusive, ou que le client consommateur a introduit sa demande auprès du Médiateur de la consommation dans un délai supérieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès de la banque.

Le Médiateur de la consommation reste toutefois compétent pour examiner les requêtes présentées par le bénéficiaire d'une procédure de surendettement à l'exception des demandes portant sur les mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement.

La saisine du Médiateur de la consommation par le client consommateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire.

■ **Article 3 :** Le Médiateur de la consommation est compétent pour les différends relatifs aux services fournis et aux contrats conclus en matière d'opérations de banque (gestion de compte de dépôt, opération de crédit...), de services de paiement, d'émission et de gestion de monnaie électronique, de services d'investissement, d'instruments financiers et produits d'épargne, ainsi qu'à la commercialisation des contrats d'assurance. Les litiges sur contrat d'assurance portant sur un autre domaine que leur commercialisation relèvent de la compétence du Médiateur de l'Assurance. Le Médiateur de la consommation en informera le demandeur en lui précisant les coordonnées de ce nouvel interlocuteur.

En matière de services d'investissements, d'instruments financiers et de produits d'épargne financière, le Médiateur de la consommation a conclu avec le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers une convention lui permettant de traiter les différends

relatifs à ces opérations. Le client consommateur dispose donc du choix, à sa convenance, de s'adresser, soit au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, soit au Médiateur de la consommation auprès de Société Générale. Dès lors qu'il a choisi l'un des deux médiateurs, en application de l'article L.612-2 du code de la consommation, il ne peut plus saisir, pour ce même différend, l'autre Médiateur.

Sont exclus de la compétence du Médiateur de la consommation les différends mettant en jeu la politique générale de la banque.

■ **Article 4:** Le recours à la médiation de la consommation est une procédure gratuite qui s'exerce sous forme écrite en langue française.

Les parties (client consommateur et banque) peuvent se faire représenter par un avocat ou assister par un tiers de leur choix et à leurs frais. Chaque partie peut solliciter l'avis d'un expert à ses frais également.

La saisine du Médiateur de la consommation peut s'effectuer :

– soit par le client consommateur :

- en adressant un courrier à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la consommation auprès de Société Générale 17 cours Valmy 92987 Paris La Défense Cedex 7

- en déposant une demande par voie électronique sur le site Internet du Médiateur : mediateur.societegenerale.fr

– soit par le Médiateur de la consommation lui-même, qui peut apprécier l'opportunité de se saisir d'un dossier, même s'il n'y a pas eu épuisement des recours internes.

Les parties peuvent également joindre le Médiateur de la consommation à l'adresse suivante : societe-generale.mediation@socgen.com

■ **Article 5:** Le Médiateur de la consommation statue sur la recevabilité de la demande. Pour lui permettre d'en apprécier la recevabilité, conformément à l'article 2, le client consommateur doit joindre lors de sa saisine copie de sa réclamation écrite adressée à la banque et le cas échéant copie de la réponse de cette dernière. Si la demande est recevable, le Médiateur de la consommation en informe les parties. En cas d'irrecevabilité, il en informe le client consommateur dans un délai de trois semaines à compter de la réception du dossier.

■ **Article 6:** Le Médiateur de la consommation s'engage à étudier le dossier à partir des positions respectives du client consommateur et de la banque, à apprécier les arguments des parties et à formuler une proposition motivée, fondée en droit et/ou en équité.

Le Médiateur de la consommation communiquera sa proposition motivée dans un délai de 90 jours à compter de la date de la notification de réception des documents sur lesquels est fondée la demande du client consommateur. Ce délai peut être prolongé à tout moment par le Médiateur de la consommation en cas de litige complexe et il en avise les parties.

■ **Article 7:** Chacune des parties peut à tout moment mettre fin à la médiation de la consommation.

Les parties sont libres d'accepter ou de refuser la proposition du Médiateur de la consommation. Elles disposent d'un délai d'un mois suivant la date d'envoi de la proposition pour signifier au Médiateur de la consommation leur décision d'accepter ou de refuser celle-ci.

L'acceptation de la proposition engage les parties. En cas de refus, chacune des parties peut exercer un recours devant la juridiction compétente, la décision rendue par le juge pouvant être différente de la proposition formulée par le Médiateur de la consommation en droit et/ou en équité.

- **Article 8:** La médiation de la consommation prend fin:
 - dès l’envoi de la proposition émise par le Médiateur de la consommation,
 - en cas de décision par l’une des parties de mettre un terme à la médiation de la consommation.
 - **Article 9:** La saisine du Médiateur de la consommation entraîne la suspension, jusqu’à la signification de sa proposition, de toute action initiée par Société Générale, à l’exception de celles intentées à titre conservatoire. La Médiation de la consommation suspend également les délais de prescription pendant cette même durée. Les constatations et les déclarations que le Médiateur de la consommation recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l’accord des parties. La proposition du Médiateur de la consommation ne peut être produite devant les tribunaux qu’en cas d’accord des parties.
 - **Article 10:** Le Médiateur de la consommation est tenu au secret professionnel.
-

POUR VOTRE INFORMATION

■ Information préalable du consommateur en matière de frais bancaires

Les frais liés à des irrégularités et incidents de fonctionnement du compte font l’objet d’une information préalable par le biais du relevé de compte au moins 14 jours avant leur perception sur le compte à vue.

En effet l’article R.312-1-2 du code monétaire et financier prévoit que les personnes physiques n’agissant pas pour des besoins professionnels soient informés gratuitement, par le biais de leur relevé de compte, du montant et de la dénomination des frais bancaires liés à des irrégularités et incidents que l’établissement entend débiter sur leur compte.

■ Le Relevé Annuel de Frais

Depuis janvier 2009, en application du Code monétaire et financier, vous recevez tous les ans avec votre relevé de compte de janvier, un Récapitulatif Annuel de Frais bancaires qui récapitule les frais perçus sur l’année civile écoulée au titre des produits et services détenus dans le cadre de la Convention de compte.

Ces frais, identifiés sur vos relevés de compte par un pictogramme, y sont restitués en trois catégories :

- Cotisations des produits et services détenus
- Intérêts perçus au titre d’une position débitrice et commissions des autres services liés au fonctionnement du compte
- Frais d’irrégularités et incidents.

Les remises commerciales dont vous avez bénéficié au cours de l’année sont également restituées.

Sont exclus de ce récapitulatif :

Les frais relatifs aux produits et services liés aux crédits, coffres-forts, relevés Synopsis, opérations de change, frais de successions, cautions, opérations sur titres/PEA/or, transfert d’épargne dans un autre établissement (CEL/PEL/PEP) et contrats d’assurances.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de services vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

■ Votre conseiller en agence

Votre conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre agence Société Générale. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet particulier.

■ Le Service Client

Des conseillers à votre disposition de 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi.

3933

Service 0,30 € / min
+ prix appel

Depuis l'étranger +33 (0) 1 76 77 39 33. Tarif selon l'opérateur.

■ Mon compte en bref (voir tarif p. 7)

Vous êtes informés par SMS de la situation de votre compte bancaire sur votre téléphone mobile. Vous choisissez le créneau de réception hebdomadaire. Vous êtes également alertés lorsque vous vous approchez de la limite de votre capacité de paiement par carte ou de votre découvert autorisé.

■ Internet⁽¹⁾ (voir tarif p. 7) : particuliers.societegenerale.fr

Vous consultez vos comptes, réalisez vos virements ou passez vos ordres de Bourse. Vous pouvez également contacter votre conseiller, en toute sécurité, par messagerie depuis votre Espace client.

■ Services Mobiles

Internet mobile⁽¹⁾ : m.particuliers.societegenerale.fr et l'application mobile « l'Appli » disponible gratuitement sur l'App Store⁽²⁾ pour iPhone, sur Google Play^{TM(2)} pour les téléphones AndroidTM et sur Marketplace pour Windows[®] phone⁽²⁾.

Vous pouvez :

- consulter vos comptes (la Jauge) et vos portefeuilles titres,
- effectuer et suivre vos virements occasionnels et permanents⁽³⁾ saisis sur Internet ou Internet Mobile,
- localiser l'agence ou le distributeur Société Générale le plus proche,
- bénéficier d'une assistance en cas d'urgence (perte ou vol de vos moyens de paiement),
- passer et gérer vos ordres de Bourse,
- suivre l'actualité boursière et vos valeurs préférées,
- gérer vos dépenses au fil de l'eau⁽³⁾,
- convertir les devises d'une trentaine de pays⁽³⁾,
- effectuer un Transfert par SMS⁽³⁾⁽⁴⁾ (uniquement par Smartphone),
- confirmer rapidement vos opérations en ligne avec le Pass Sécurité⁽³⁾,
- utiliser le bouquet Paylib⁽³⁾⁽⁵⁾,
- régler vos achats sans contact avec Paylib ou Apple Pay sur les TPE compatibles.

(1) Nécessite l'adhésion au service gratuit de banque à distance.

(2) iPhone et App Store sont des marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc. Android et Google Play sont des marques déposées par Google Inc. Google Play est un service de Google Inc. Windows phone est une marque déposée par Microsoft Corporation. Marketplace est un service de Microsoft Corporation.

(3) Possible uniquement sur « l'Appli » (voir tarif p. 7).

(4) Service valable uniquement en France métropolitaine, sous réserve de validation de l'opération par le bénéficiaire du virement. Service disponible jusqu'au 31/03/2019.

(5) Paylib en ligne, Paylib sans contact, Paylib entre amis.

CARTOGRAPHIE DES ZONES EUROPÉENNES

■ Pays de la zone euro⁽¹⁾:

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

■ Pays de l'Union

européenne (UE): pays de la zone Euro, Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède.

■ Pays de l'Espace

économique européen (EEE): pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.

■ Pays de la zone SEPA

(Single Euro Payments Area): pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.



(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone euro.

GLOSSAIRES

Outre l'article D.312-1-1 du Code monétaire et financier relatif à la dénomination commune aux principaux frais et services bancaires, des glossaires des principaux termes utilisés dans les secteurs de la banque et de l'assurance ont été établis par le Comité consultatif du secteur financier (CCSF). Ces glossaires sont le fruit d'un travail consensuel entre les représentants des professionnels des secteurs de la banque et de l'assurance, les associations de consommateurs, les Autorités de contrôle (ACPR et AMF) et la Direction Générale du Trésor.

■ Consultation

Ces trois documents sont disponibles en téléchargement sur les sites Internet de la FBF (lesclesdelabanque.com) ainsi que le site Société Générale, particuliers.societegenerale.fr. D'autre part, le lexique en ligne disponible sur le site des Clés de la Banque reprend les définitions proposées.

À TRÈS BIENTÔT

DANS NOS AGENCES

10 000 conseillers à votre service

SUR INTERNET

particuliers.societegenerale.fr

SUR VOTRE MOBILE

avec l'Appli Société Générale

PAR TÉLÉPHONE

3955

Service gratuit
+ prix appel

et dites « rendez-vous »

De 8 h à 22 h en semaine et jusqu'à 19 h le samedi.

Depuis l'étranger +33 (0) 8 10 01 3955. Tarif selon l'opérateur.



BANQUE & ASSURANCES

Société Générale - SA au capital de 1 009 897 173,75 EUR - 552 120 222 RCS PARIS - Siège social : 29, bd Haussmann 75009 Paris - Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le n° 07 022 493 - www.orias.fr - Studio Société Générale - Réf.: (W) 512531 - 01/2019



Société Générale participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.